



Art Guitare Lux

Fiche d'inscription

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse postale : _____
Code postal, Ville : _____
Représentant légal : _____
Téléphone : _____
Adresse e-mail : _____

- Cours choisi : _____ Durée : _____ Fréquence : _____
- Formule choisie :
À la carte _____ Trimestriel (abonnement) _____ Annuel (abonnement) _____
- J'autorise Art Guitare Lux à utiliser l'image de mon enfant, _____,
et/ou de moi-même, _____, afin d'illustrer mon activité sur
les réseaux sociaux et sur le site internet de Art Guitare Lux.

Oui Non
- J'aimerais participer ou faire participer mon enfant à des auditions et des concours.

Oui Non

Pour le bon déroulement des cours d'Art Guitare Lux, j'accepte les conditions d'inscription.

Lieu, Date : _____

Signature (représentant légal/élève majeur) : _____



CONDITIONS D'INSCRIPTION

• **ARTICLE 1 – FRAIS D'INSCRIPTION**

Des frais d'inscription sont applicables et sont, le cas échéant, à régler avec la première facture.

Les cours dits « à la carte » ne sont pas concernés par cet article.

• **ARTICLE 2 – ABONNEMENT**

L'inscription aux cours est valable pour une année scolaire (se référer au calendrier des cours).

L'abonnement trimestriel est renouvelé de manière tacite, sauf si l'élève ou l'enseignant décide d'y mettre fin (voir conditions définies à l'article 7).

L'abonnement annuel est valable pour toute l'année scolaire.

• **ARTICLE 3 – PAIEMENT**

Le règlement peut s'effectuer par virement ou en espèces, en amont des cours.

Les abonnements trimestriels sont à régler en intégralité.

L'abonnement annuel est à régler en 3 fois : en septembre, en janvier et en avril.

• **ARTICLE 4 – ABSENCES**

a) Pour les abonnements

L'élève est tenu d'informer l'enseignant **au minimum 24 heures à l'avance**, par écrit (par message ou par e-mail), lors d'une annulation de cours. Le cours pourra alors être rattrapé (non remboursé).

Un cours annulé moins de 24 heures à l'avance ne sera ni rattrapé ni remboursé, à moins d'être justifié par une excuse valable (maximum 1 absence justifiée par trimestre).

b) Pour les cours à la carte

En cas d'absence, l'élève est tenu d'informer l'enseignant **au minimum 48 heures à l'avance**, par écrit (par message ou par e-mail). Le cours pourra alors être reporté à la prochaine disponibilité, au cours de l'année scolaire.

Un cours annulé en dessous de 48 heures sera comptabilisé et facturé, sans exception.



- **ARTICLE 5 – ANNULATIONS ANTICIPÉES**

En cas d'annulation d'un cours par l'enseignant, celui-ci pourra être rattrapé ou remboursé, selon la demande de l'élève.

- **ARTICLE 6 – RATRAPAGE DES COURS**

Les rattrapages se feront uniquement durant l'abonnement choisi (trimestriel ou annuel) et pendant la validité de l'inscription.

Les rattrapages ne peuvent pas avoir lieu durant les vacances scolaires. (Se référer au calendrier).

- **ARTICLE 7 – ANNULATION D'ABONNEMENT**

- c) Par l'élève

Toute cessation des cours décidée par l'étudiant ou son représentant légal, durant un abonnement, ne donne pas lieu à un remboursement (sauf cas de « force majeure », à savoir un événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne concernée, qui l'empêche d'exécuter son obligation envers le créancier).

- d) Par l'enseignant

En cas d'annulation par l'enseignant, les leçons restantes seront remboursées en totalité.

Lieu, Date : _____

Signature (représentant légal/élève majeur) : _____